



	Direction des Ecoles et des Instituts de Formation IFSI CAPELETTE UF 7218	  
	 Allocations de stage pour l'année 2019-2020 Livret d'information Etudiants Annexe 1	

« Il revient à l'établissement le soin de fixer le montant mensuel des bourses pour les étudiants à l'intérieur d'une fourchette définie par la Commission européenne en fonction de la destination (3 groupes de pays). »¹

Les fourchettes des montants mensuels fixées par l'Agence pour 2019 sont celles inscrites ci-dessous.

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'études	Mobilité de stage
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	270 € - 370 €	420 € - 520 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 € - 320 €	370 € - 470 €
G3	République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie (à partir de la convention 2019)	170 € - 270 €	320 € - 420 €

Au regard de ces éléments et du nombre et du type de demandes recensées pour des mobilités de stage, les fourchettes hautes ont été retenues cette année soient :

- 520 € pour le groupe 1
- 470 € pour le groupe 2
- 420 € pour le groupe 3

Exemple : Ainsi un étudiant qui part dans un pays du groupe 2 pour une durée de 2 mois recevra 940€.

Ces montants ont été validés par le directeur général lors de la signature des contrats de mobilité.

Au moins 70 % de la somme impartie est versée aux étudiants au début de la mobilité et le solde lors de la rédaction du rapport participant.

¹ AGENCE ERASMUS + France : Guide des Etablissements 2019